



Énergies

Rue de l'Ancien-Stand 2
Case postale
1401 Yverdon-les-Bains



Date : 19.07.2024

Réf : SEY/CD/PVK

Suivi dossier : Philippe von Kaenel, pvk@ylb.ch

Surveillance des prix

Monsieur Stefan Meierhans

Einsteinstrasse 2

3003 Berne

Tarifs du gaz 2025 de la Ville d'Yverdon-les-Bains – Déclaration spontanée

Monsieur,

Par la présente, nous souhaitons vous soumettre les tarifs du gaz de la Ville d'Yverdon-les-Bains, qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2025, sous réserve de leur validation par la Municipalité.

Conformément au formulaire de déclaration spontanée, nous vous informons :

- a) Que la baisse des prix ne concerne que le prix du produit et pas d'autres composantes du prix, telle que la rétribution de l'acheminement.
- b) Que les réserves ne dépassent pas un quart du chiffre d'affaires annuel attendu ou que des réserves ou d'autres fonds propres seront utilisés pour atténuer la hausse de prix.
- c) Que le bénéfice du service, généré par la vente du gaz, ne dépasse pas 3% du capital investi et n'augmente pas par rapport à l'année de référence 2023.
- d) Que les amortissements pris en considération correspondent au maximum à ceux calculés selon NEMO (taux et durée).
- e) Que mis à part les impôts, aucune contribution obligatoire à la collectivité, telles que par exemple, des taxes de concession communales ou cantonales ou d'autres versements de bénéfices, n'est prélevée sur l'achat d'énergie, sur l'acheminement ou sur quoi que ce soit d'autre.
- f) Que, par conséquent, la baisse des tarifs correspond au minimum à la répercussion de la baisse des coûts d'achat.
- g) Que les tarifs seront abaissés dès que les circonstances le permettront et/ou que les prix d'achat baisseront à nouveau.

Par ailleurs, conformément au formulaire de déclaration spontanée, nous vous fournissons les réponses aux questions complémentaires suivantes :

1. Qui fixe ou approuve la modification tarifaire ? La Municipalité d'Yverdon-les-Bains.
2. A quelle date l'entrée en vigueur du nouveau tarif est-elle prévue ? Au 1^{er} janvier 2025.
3. Quelle est l'adaptation moyenne prévue en ct/kWh et en pourcents ? En moyenne, les tarifs 2025 diminueront de 1.58 ct/kWh ou -10.4%.
4. Quelles en sont les conséquences sur les recettes attendues au total en francs ? Les recettes attendues vont diminuer de CHF 3'279'535.-.

En vous remerciant par avance de votre réponse, nous restons volontiers à votre disposition pour tout complément d'information souhaité et vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

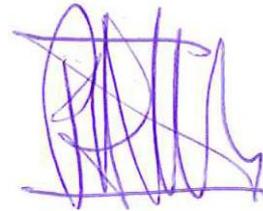
YVERDON-LES-BAINS ÉNERGIES

Directeur général



Jean-Michel Germanier

Directeur
Commercial & Développement



Pierre-Alain Kreutschy

Annexes :

1. Fiche tarifs gaz 2024.
2. Fiche tarifs gaz 2025